



RAPPORT D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES 2025

MAIRIE DE LHERM

2, avenue de Gascogne - 31600 LHERM

05 61 56 07 25 | www.mairie-lherm.fr | accueil@mairie-lherm.fr



1ERE PARTIE : PRESENTATION DU CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	4
1 CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
1.1 RETOUR DE L'INFLATION A UN NIVEAU D'AVANT CRISE	4
1.2 INDICES IMPACTANT LES FINANCES LOCALES	4
2 LE BUDGET DE L'ÉTAT	5
2.1 UN NIVEAU DE DETTE ET DE DEFICIT PUBLIC INQUIETANT	5
2.2 L'ÉVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)	6
2.3 HYPOTHESES DE LA LOI DE FINANCES 2025 (VERSION DECEMBRE 2024)	7
2.4 LES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	7
2EME PARTIE : LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL	8
1 PREVISIONS DES DOTATIONS	8
2 REVALORISATION DES BASES FISCALES	8
3 LES INDICATEURS LOCAUX	9
3.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION INSEE	9
3.2 ÉVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DE MAISONS INDIVIDUELLES	9
3EME PARTIE : ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS	10
1 BILAN 2024	10
1.1 RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2024	10
1.2 RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2024	15
1.3 RESULTATS 2024	16
2 RATIOS FINANCIERS 2024	17
3 CHAINE DE L'ÉPARGNE DEPUIS 2020	17
4 ÉVOLUTION DE LA FISCALITE	18
5 LA STRUCTURE DE LA DETTE	19
5.1 ANNUITES DE DETTE DE 2019 A 2025	19
5.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU	20
5.3 RATIO DE DESENDETTEMENT	20
4EME PARTIE : ELEMENTS PROSPECTIFS	21
1 LE PROJET DE BUDGET 2025	21
1.1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT	21
1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22
1.3 SOLDE DE FONCTIONNEMENT EN CONTRACTION	23
1.4 INVESTISSEMENTS 2025	23

PRÉAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires, DOB, ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote du Conseil municipal.

Concernant le contenu du DOB, la loi NOTRe introduit de nouvelles dispositions précisant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport qui donnera lieu à un débat au conseil municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure de la dette de la commune.

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques introduit de nouveaux éléments afin qu'à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel

Les collectivités étant associées à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, l'article 17 de la Loi de programmation des finances publiques précise que chacune d'elles devra présenter à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB), « *...son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes* ».

1ère partie : Présentation du contexte national et international

1 Contexte économique et financier

Dans un contexte économique national très contraint et après l'abandon du Projet de Loi de Finances qui engendre un manque de visibilité sans précédent et rend complexes les prévisions budgétaires, la stratégie de la municipalité s'inscrit dans une démarche de gestion financière prudente et rigoureuse, tout en maintenant une ambition forte pour la réalisation des investissements notamment la restructuration du groupe Scolaire René Cassin.

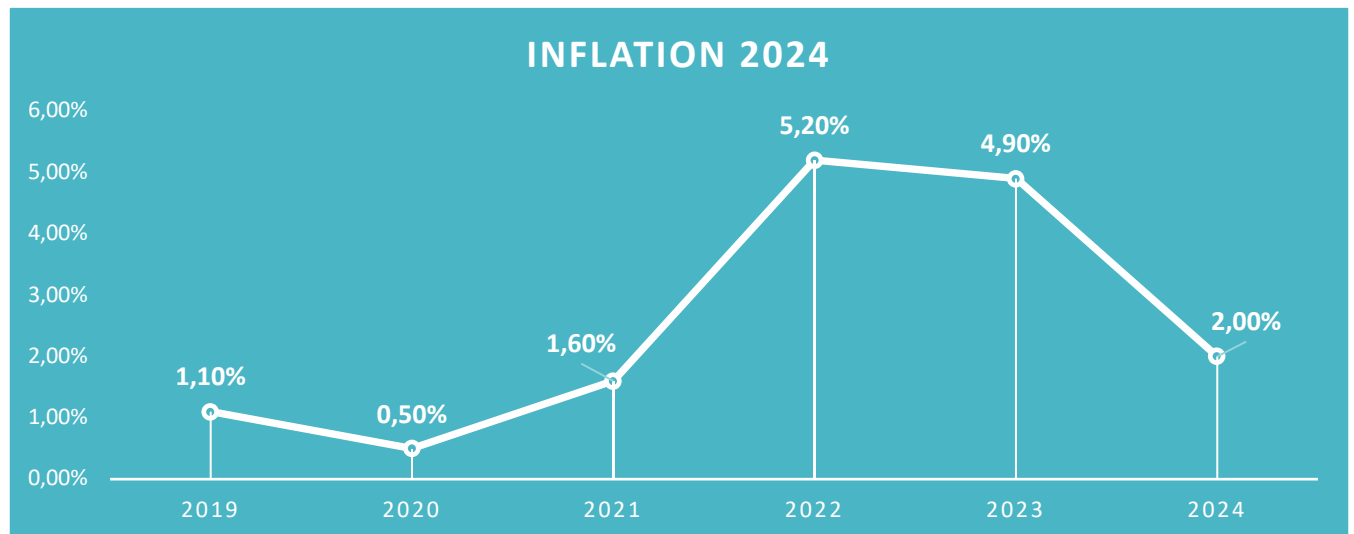
1.1 Retour de l'inflation à un niveau d'avant crise

Pour lutter contre l'inflation, la Banque Centrale Européenne a augmenté très rapidement les taux directeurs passant de 0,5% à 4.5% entre juillet 2022 et septembre 2023.

L'objectif de cette mesure était de restreindre le recours au crédit, freiner la consommation et ralentir la croissance économique.

Les effets sont concluants sur l'inflation mais l'impact sur la croissance et la santé économique de la zone euro est inquiétante.

Après 2 ans d'inflation proche de 5%, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, le taux passe à 1,3% sur 1 an en décembre 2024.



1.2 Indices impactant les finances locales

Type	Evolution oct. / nov. 2024
Produits alimentaires	+1.9%
Combustibles et carburant	-7.3%
Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	-13.5%
Bâtiment	1.1%
Travaux publics	0.8%

2 Le budget de l'État

Compte tenu des incertitudes quant au contenu du projet de loi de finances, ce document (janvier 2025) n'intègre pas à ce stade les mesures annoncées par le gouvernement mais non adoptées définitivement par le Parlement. De ce fait, les chiffres présentés dans ce rapport ne sont que prévisionnels et seront amenés à évoluer en fonction des mesures adoptées en loi de finances.

2.1 Un niveau de dette et de déficit public inquiétant

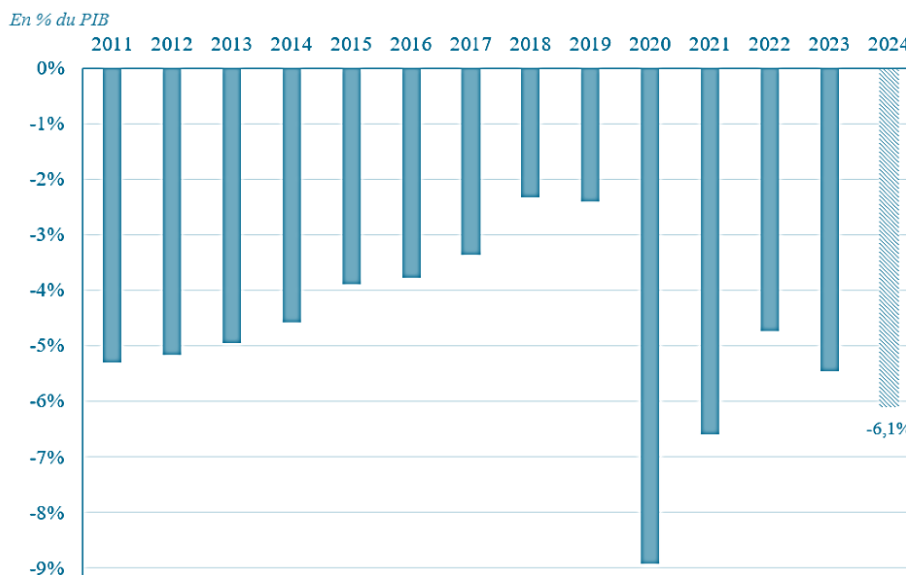
Le déficit public est un flux et traduit un solde budgétaire négatif (les dépenses sont supérieures aux recettes).

La dette publique est la somme des déficits accumulés qu'il faut combler chaque année en empruntant sur les marchés financiers internationaux.

Au plan national, l'année 2024 est marquée par un dérapage du déficit public, qui pourrait atteindre 6,1% du PIB selon les dernières estimations contre 4,4% initialement prévu dans le PLF 2024.

Sans mesures correctives, le déficit pourrait atteindre 7% en 2025.

Le PLF présenté en décembre 2024, ambitionnait de revenir à 5%, les dernières annonces au 14 janvier 2025 vise désormais un retour à 5,4% du PIB pour 2025. Ce chiffre représente un effort non négligeable de 0,7 point de PIB, soit environ 21 milliards d'euros.



La dette publique

À la fin du troisième trimestre 2024, la dette publique s'établit à 3 303 Milliards d'euros, soit une augmentation de 215 Md€. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7 %.

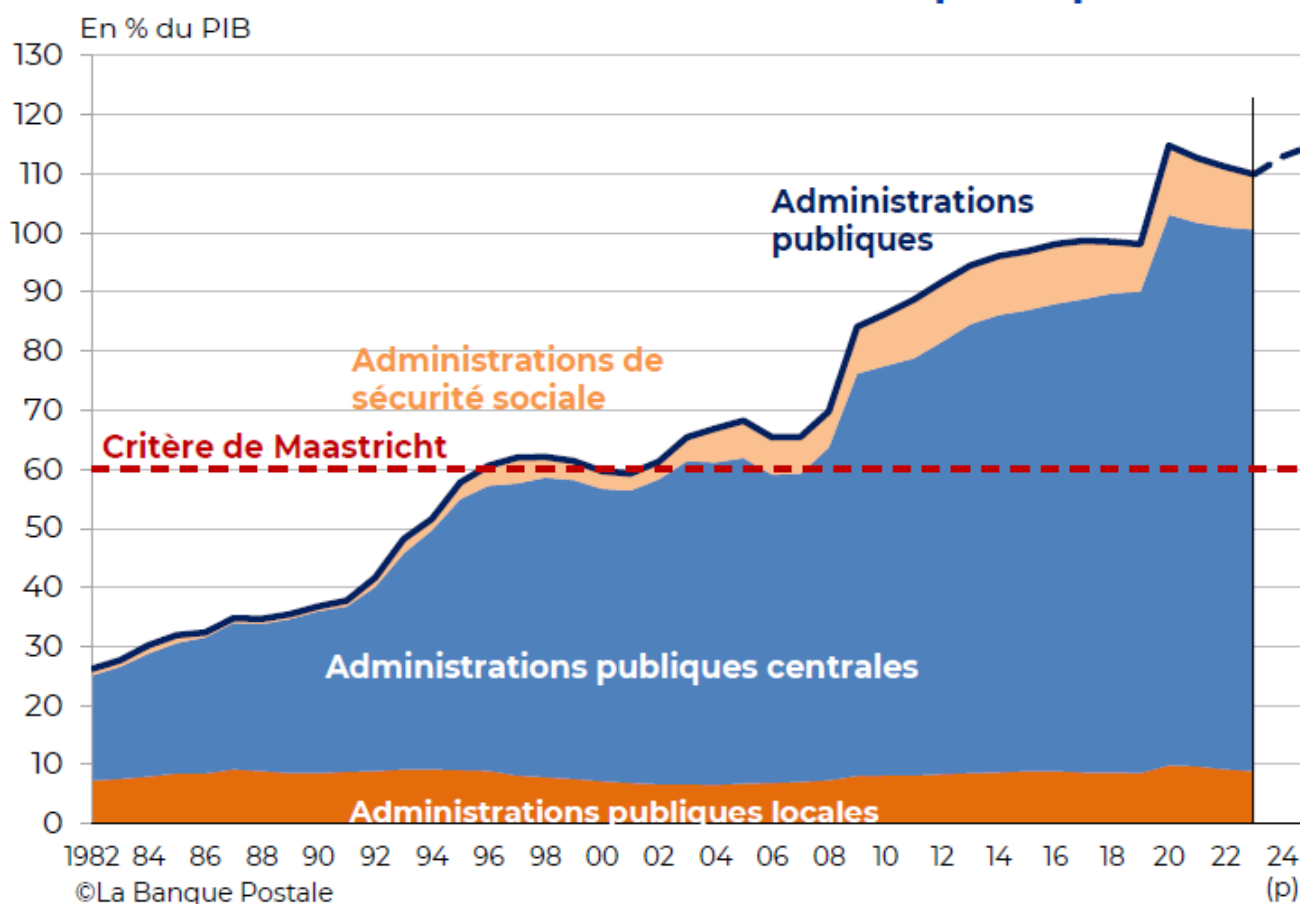
La charge de la dette en 2025 s'élèverait à 55 milliards d'euros.

Tableau 5 : Évolution de la charge de la dette de l'État sur longue période

En milliards d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charge de la dette de l'Etat (comptabilité générale)	35,2	30,6	25,6	31,4	46,3	39,0	45,8	54,4	65,1	75,3

Source : AFT (comptabilité générale)

La dette des administrations publiques



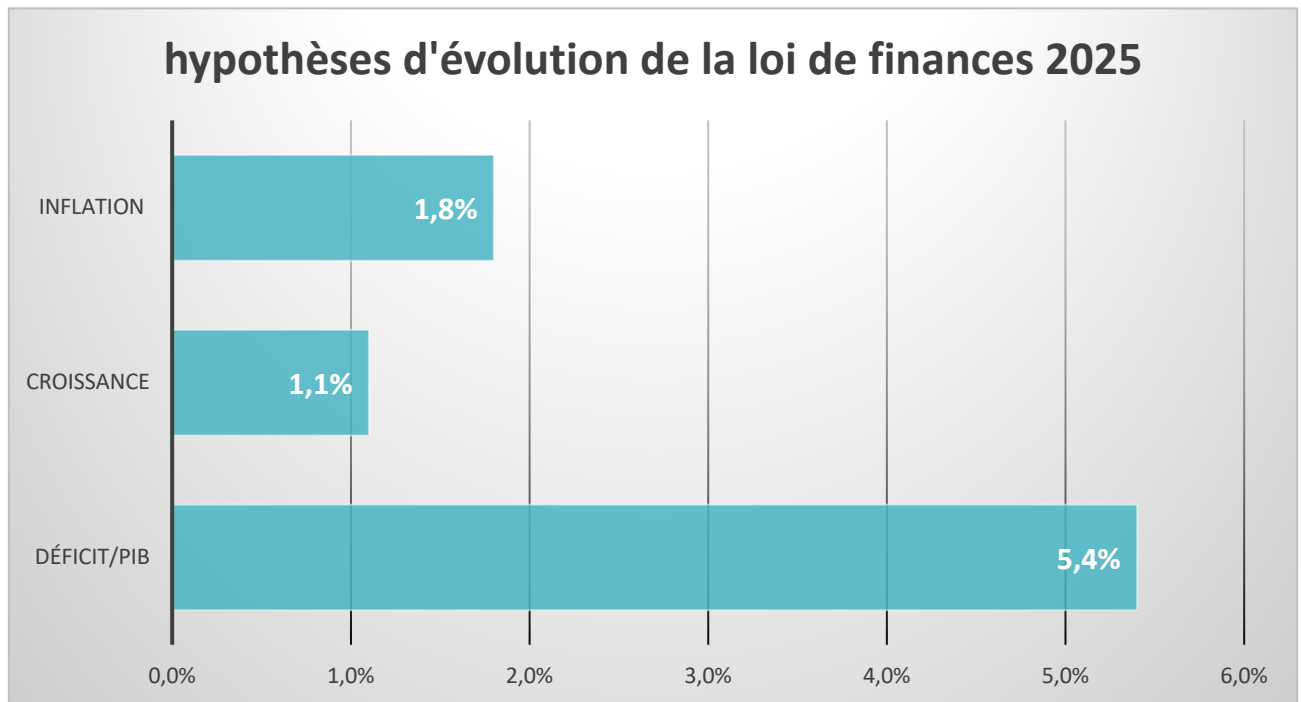
On notera la faible proportion de la dette locale dans le niveau global et une certaine stabilité par rapport à la dette de l'Etat.

2.2 L'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB)

La Banque de France confirme en décembre 2024, ses projections de septembre et prévoit un taux de croissance réalisée de 1,1 % pour 2024, en partie tiré par le commerce extérieur.

A contrario, la Banque de France revoit ses prévisions de croissance pour 2025 à la baisse avec une diminution de 0,3 point par rapport aux données de septembre. L'institution anticipe désormais une croissance de 0,9 % du PIB.

2.3 Hypothèses de la Loi de finances 2025 (Version décembre 2024)



Dans un avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.

2.4 Les mesures concernant les collectivités territoriales

Le nouveau projet de Loi présenté en janvier 2025 réduit le montant de l'effort demander aux collectivités à 2,2 milliards d'euros contre 5 milliards d'euros dans le projet de décembre 2024.

Le fonds de précaution, qui devait ponctionner 3 milliards d'euros sur les recettes de 450 grandes collectivités et intercommunalités, a laissé place à un "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales" des collectivités ("Dilico") les plus favorisées. Il cible un nombre plus élevé de communes mais une cinquantaine de départements, pour des montants plus faibles, permettant de mettre en réserve au total 1 milliard d'euros.

La DGF serait abondée de 150 millions d'euros qui alimenteraient les dotations de péréquation, soit un montant inférieur à ce que prévoyait le Sénat (+ 290 millions).

A contrario, les dotations d'investissements (DSIL, Fond Vert, DETR) serait en baisse.

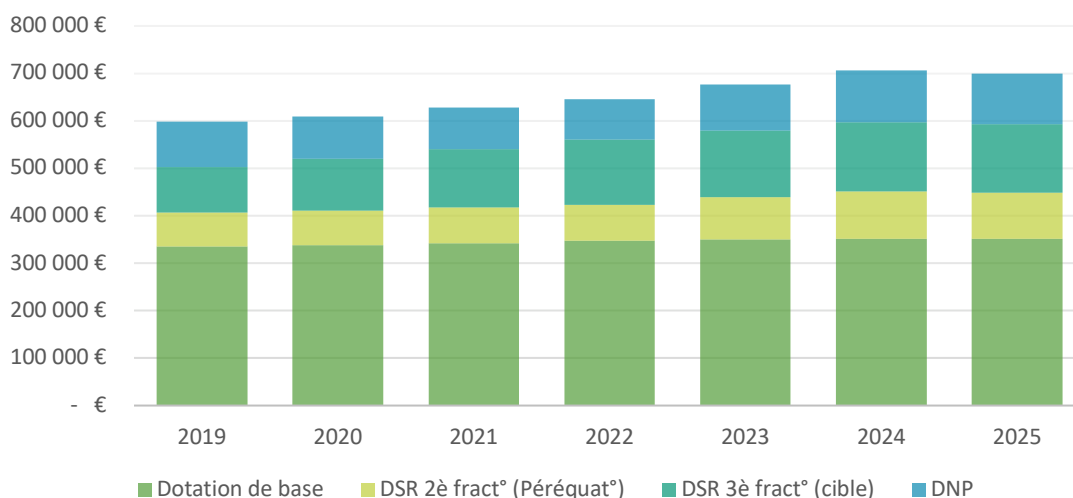
2ème partie : Le contexte financier local

1 Prévisions des dotations

A date (janv. 2025), la Loi de Finances n'ayant pas été votée, et dans un contexte de redressement des comptes publics, les prévisions des dotations seront identiques à 2024.

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
POPULATION (DGF)	3 671	3 735	3 757	3 806	3 859	3 887	3900	3920
Dotation de base	329 657 €	335 167 €	338 357 €	342 588 €	347 345 €	349 769 €	350 895 €	350 895 €
DSR Péréquation	70 354 €	71 609 €	71 996 €	72 758 €	76 001 €	89 730 €	97 927 €	97 927 €
DSR Cible	90 897 €	95 333 €	110 166 €	120 112 €	137 394 €	140 636 €	143 877€	143 877€
DNP	107 035 €	96 331 €	88 310 €	86 564 €	84 756 €	96 463 €	107 344 €	107 344 €
TOTAL	597 943 €	598 440 €	608 829 €	622 022 €	645 496€	679 598€	700 042 €	700 042 €

ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)



2 Revalorisation des bases fiscales

Le taux 2025 de revalorisation correspond à celui de l'inflation constatée entre novembre 2023 et novembre 2024, soit 1.7%.

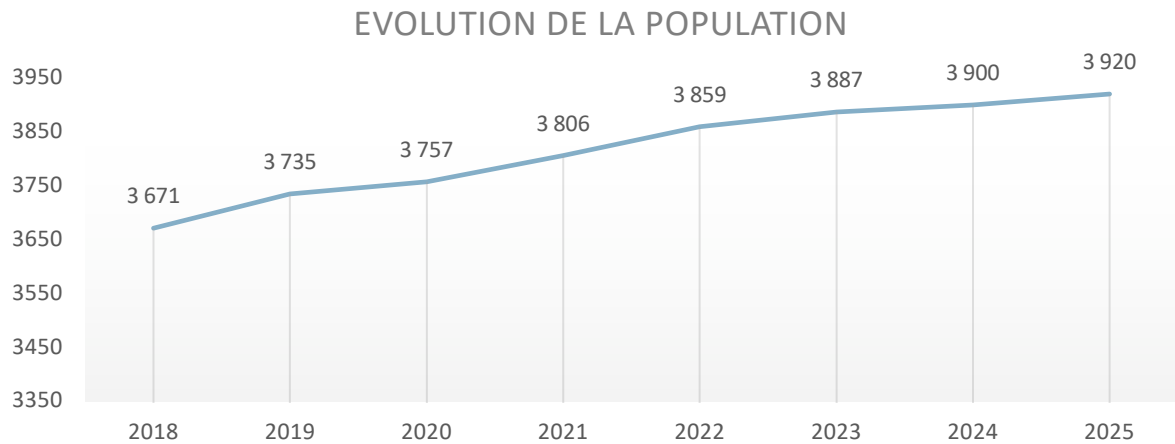
Pour rappel, depuis 2021 les bases de la Taxe d'Habitation (TH) perçue par la commune ne concerne plus que les résidences secondaires.

TAXES	BASES 2024	BASES 2025*
HABITATION	128 757	130 946
FONCIER BATI	3 613 652	3 675 084
FONCIER NON BATI	84 231	85 663

*l'estimation ne prend pas en compte l'évolution physique liée aux nouvelles constructions.

3 Les indicateurs locaux

3.1 Évolution de la Population INSEE



3.2 Évolution des Permis de construire accordés de maisons individuelles

Année	PC
2024	9*
2023	16
2022	38
2021	29
2020	32
2019	26
2018	22
2017	36

* nb provisoire avec PC en cours d'instruction

La baisse attendue des constructions continue de se concrétiser avec 9 demandes de Permis pour des maisons individuelles déposés après 16 PC accordés en 2023 et contre 34 en moyenne sur la période 2015-2022. Cette diminution s'expliquait par la nouvelle norme environnementale RE2020 qui fait augmenter le coût global des constructions mais également par l'augmentation des matériaux de construction depuis 2022. A cela, s'ajoute depuis 2023, l'augmentation des taux de crédits immobiliers et la restriction des critères d'éligibilité au crédit.

La diminution des constructions neuves impacte directement la taxe d'aménagement associée et l'évolution de la taxe foncière mais indirectement l'ensemble des recettes communales liées à la population et au logement.

3ème partie : Éléments rétrospectifs

1 Bilan 2024

L'évolution des dépenses globales de fonctionnement a pu toutefois rester limitée.

1.1 Résultats de fonctionnement 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

Chapitres	CA 2023	BP 2024	CA 2024	2024/2023
011 - Charges à caractère général	655 013.66	758 400,00	612 413.16	-6,45%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 094 226.81	1 229 000,00	1 104 519,67	0,94%
014 - Atténuations de produits	371 183.00	372 000,00	371 207,00	0,01%
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	150 000,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 113.17	120 000,00	98 894,50	-17,67%
65 - Autres charges de gestion courante	213 674.83	237 350,34	196 586,41	-8,00%
66 - Charges financières	69 500.95	55 699,28	49 847,58	-28,28%
67 - Charges exceptionnelles	2 919.43	3 000,00	774,68	-73,46%
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	7 544.61	10 000,00	1 553,36	
Total général	2 534 176.46	2 935 449,62	2 435 796.36	-3,87%
Dépenses réelles de l'exercice	2 414 063.29		2 336 901.86	-3,18%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

Chapitres	CA 2023	BP 2024	CA 2024	2024/2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	225 612.87	236 504,46	236 504,46	4,83%
013 - Atténuations de charges	61 104.48	35 000,00	57 112,85	-6,53%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 210.25	20 000,00	9 974,99	-66,98%
70 - Produits des services et ventes diverses	204 611.53	170 445,16	202 444,72	-1,06%
73 - Impôts et taxes	1 528 374.00	1 559 100,00	1 754 357,46	14,79%
74 - Dotations, subventions et participations	987 232.39	901 400,00	729 447,07	-26,11%
75 - Autres produits de gestion courante	25 935.43	10 000,00	60 568,80	133,54%
76 - Produits financiers	3 851.37	3 000,00	3 151,93	-18,16%
77 - Produits exceptionnels	3 748.60	0,00	3 551,46	-5,26%
Total général	3 070 680.92	2 935 449,62	3 057 113,74	-0,44%
Produits de l'exercice	2 845 068.05	2 698 945,16	2 820 609,28	-0,86%

Les dépenses de fonctionnement diminuent globalement de 3.9% en 2024 et les dépenses réelles (hors opération d'ordre) évoluent de 3.2%.

En parallèle, les recettes réelles de l'exercice ont diminué de 0.86% en 2024 pour une évolution globale (avec le résultat reporté 2022) à 0.44%.

Bien que le solde reste toujours positif, la diminution des recettes doit appeler la collectivité à contrôler ses dépenses, notamment pour conserver une capacité d'autofinancement suffisante à la réalisation du programme d'investissement.

1.1.1 Dépenses de fonctionnement 2024

1.1.1.1 Charges à caractère général : chap. 011 : -6.45%

La baisse de l'inflation, de l'énergie contribue à la diminution des dépenses à caractère général. De plus, en 2023 la commune a dû régler une facture de plus de 37000€ d'électricité pour la station d'épuration. Cette dépense qui n'a pas été reconduite en 2024 explique grandement la diminution globale du chapitre.

- 60611 – eau et assainissement : Le poste évolué de 41% en raison d'une nouvelle fuite importante est survenue au groupe scolaire doublant la facture annuelle. De plus, la Trésorerie a transmis des factures anciennes à régulariser qui impactent ce compte.
- 60612 – électricité : Les dépenses d'électricité baissent de près de 36%, soit 59 585€. Une partie correspond aux factures de la station d'épuration pour un total de 37 743€ payées en 2023 et non reconduites en 2024. Les 21 840€ restants correspondent essentiellement à la baisse des tarifs d'électricité car globalement avec l'ouverture de la salle polyvalente, l'utilisation plus importante de la salle des fêtes..., les consommations augmentent.
- 60622 carburants : En baisse de près de 35% (-4253€) en raison essentiellement de la baisse du coût du carburant mais aussi de l'augmentation du parc de véhicules électriques.
- 6064 : Fournitures administratives : le compte augmente de 43%, + 722€
- 6068 – Autres matières et fournitures : suite à des modifications d'imputation, des dépenses sont désormais affectées sur ce compte très peu utilisé jusqu'en 2022. Ce compte répertorie les dépenses en fournitures qui sont utilisées pour des prestations en régie essentiellement et les dépenses liées aux plantations. Hors réimputation, ce poste est en forte augmentation + 267%.
- 615221 – Entretien et réparations bâtiments publics : Les besoins ont fortement progressé et le compte évolue de 309%, + 4800€.
- 61524 – Entretien Bois et forêts : + 82.5%, + 5600€ lié au diagnostic des arbres et aux prestations d'élagage et d'abattage nécessaire.
- 61551 - Entretien Matériel roulant : + 44%, +2600€
- 61558 – Entretien autres biens mobiliers : Les besoins de réparation de matériels techniques font augmenter ce poste de près de 75% (+ 2800€)
- 6156 – Maintenance : +20% (+ 7200€) essentiellement lié à la révision annuelle des tarifs.
- 6161 – Assurances : Les contrats d'assurance ont évolué de +3% en 2024. (+1500€)
- 6226 – Honoraires : Après l'augmentation significative en 2023 des contentieux et un doublement de ce poste. Le compte diminue de 58% en 2024 soit 25 000€.
- 6228 - Rémunération intermédiaires et honoraires divers : ce nouveau poste de dépenses correspond au frais d'enlèvements des ordures ménagères de la collectivité. Le service facturé en année pleine évolue de 54% (+1846€)
- 6261 et 6262 – Affranchissement et Frais de télécommunication : ces comptes diminuent de près de 25%.
- 62878 - Remboursement frais à un tiers : les frais du service ADS sont réimputés à la demande de la Trésorerie sur ce compte depuis 2024. Cette dépense évolue de près de 19%, 5000€.

1.1.1.2 Charges de personnel : chap. 012 : 1%

L'évolution de ce chapitre est limitée sur 2024 en raison de dépenses effectuées en 2023 (Primes exceptionnelles) et non renouvelées en 2024 mais également du non-remplacement systématique de certaines absences.

Ce poste représente 47.26% des charges réelles de fonctionnement en légère évolution par rapport à 2023 (45.33%). Bien que limité par rapport à la moyenne de la strate qui augmente, le poids important des dépenses de personnel dans le budget influence fortement le résultat de la section.

Ratio charges de personnel	2024	Strate 2023
Taux des Dépenses de personnel sur dépenses <u>réelles</u> totales de fonctionnement	47.26%	53.9%

Source : Les collectivités locales en chiffres 2024– DGCL – 4-7b

1.1.1.3 Autres charges de gestion courante : chap. 065 : -8%

Ce chapitre comprend les contributions auprès des organismes publics auxquels la commune adhère. Les contributions aux syndicats -2000€.

Les subventions aux associations ont été plus importantes + 2673€.

Les indemnités des élus n'ont pas évolué hors cotisations.

Ce chapitre comprend également le frais de scolarité et le versement à la Calandreta effectué depuis 2023.

Depuis le passage en M57, le compte de Créances admises en non-valeur est désormais affecté sur ce chapitre alors qu'il était au chapitre 67 jusqu'en 2022. Cette année les admissions sont nettement inférieures -90%, soit -14000€.

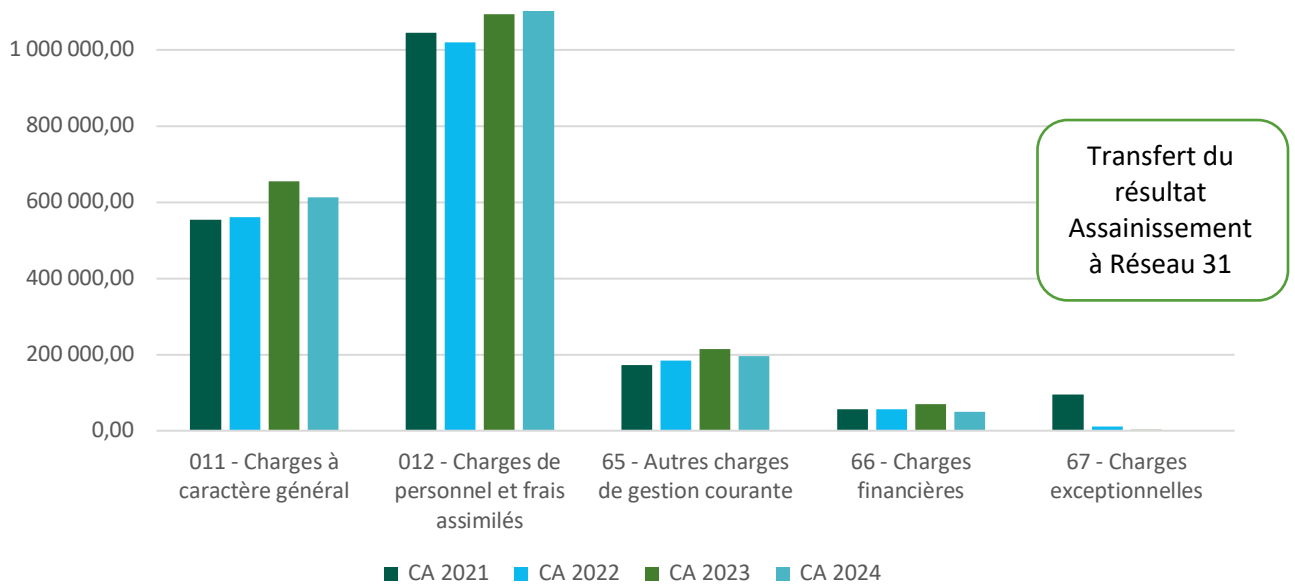
1.1.1.4 Charges financières : chap. 066

Ce chapitre diminue avec l'extinction de dette et un calcul d'ICNE favorable sur cet exercice.

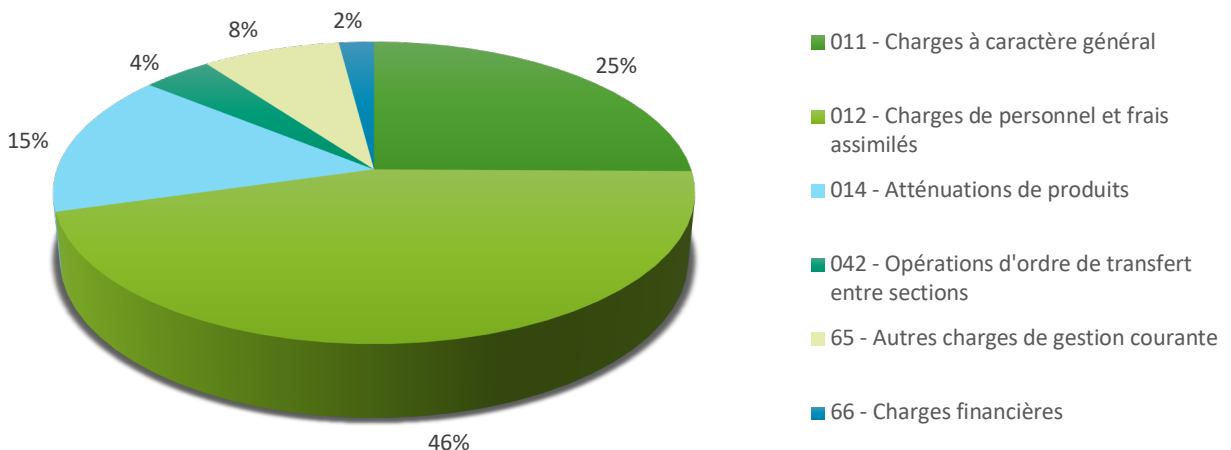
1.1.1.5 Charges Exceptionnelles : chap. 067 : -72%

La diminution de ce chapitre fait suite à l'affectation au chapitre 65 des annulations de créances.

Évolution des charges courantes 2024



Répartition des charges de fonctionnement 2024



1.1.2 Recettes de Fonctionnement 2024 en légère baisse

Les recettes de fonctionnement après une évolution de 4.81% en 2023, diminue de 0.44% en tenant compte du résultat reporté, et de 0.86% pour ce qui concerne les recettes réelles de l'année.

1.1.2.1 Le chapitre 013 : Atténuation de charges est en forte augmentation -6.53%

Ce chapitre correspond aux remboursements des charges de personnel par l'assurance statutaire pour les agents CNRACL et la sécurité sociale pour les agents relevant de l'IRCANTEC.

Un agent précédemment en longue maladie est parti en retraite en cours d'année.

1.1.2.2 Le chapitre 70 Produits de services -11%

Ce chapitre baisse, malgré l'augmentation des produits de régie notamment la cantine et le remboursement par Réseau31 de l'électricité payée à tort en 2023 pour la station d'épuration (37743€).

La diminution du compte est totalement liée à la diminution du remboursement des mises à disposition dues par la Communauté de communes pour la compétence Enfance Jeunesse et la voirie. Le montant du compte 70846 correspondait en 2023 à 16 mois de mises à disposition et nous avons basculé sur le nouveau règlement moins favorable à la commune.

1.1.2.3 Le chapitre 73 Impôts et Taxes

L'évolution de 14.8% est principalement liée à l'imputation des Droits de mutation (DMTO) sur ce chapitre depuis 2024 alors qu'il était précédemment au chapitre 74.

A noter que les DMTO diminuent cette année de 28% soit -55 600€.

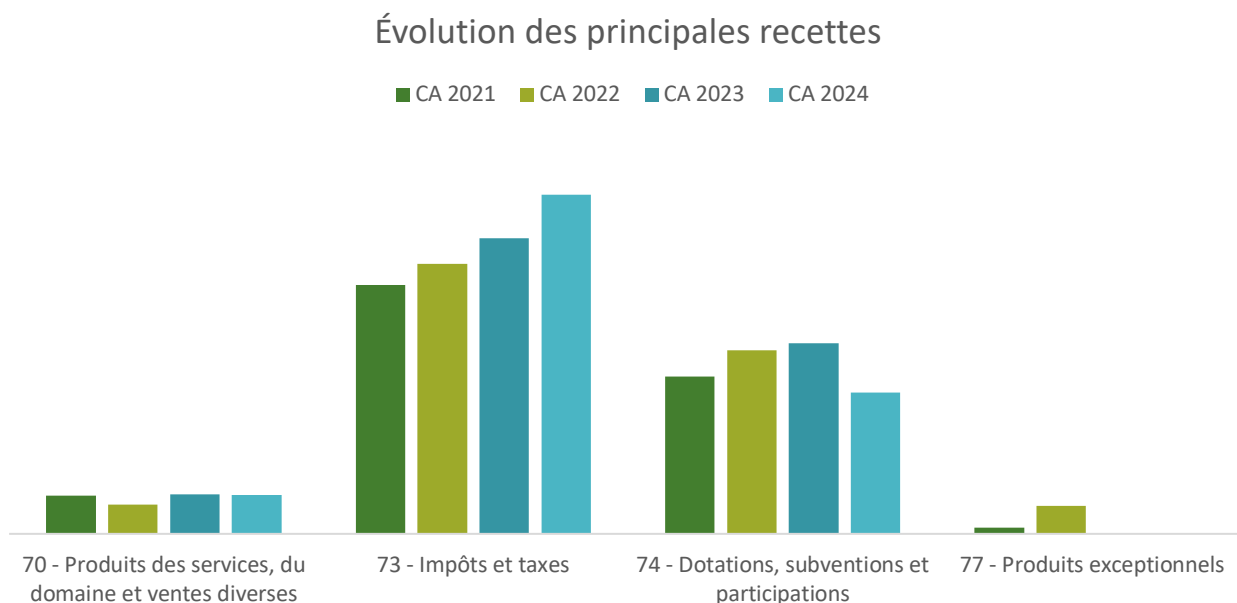
L'augmentation du produit de taxe foncière est due à l'évolution des bases fiscales indexée sur l'inflation 2023, +3.8% et aux nouvelles constructions entrant dans l'imposition.

1.1.2.4 Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

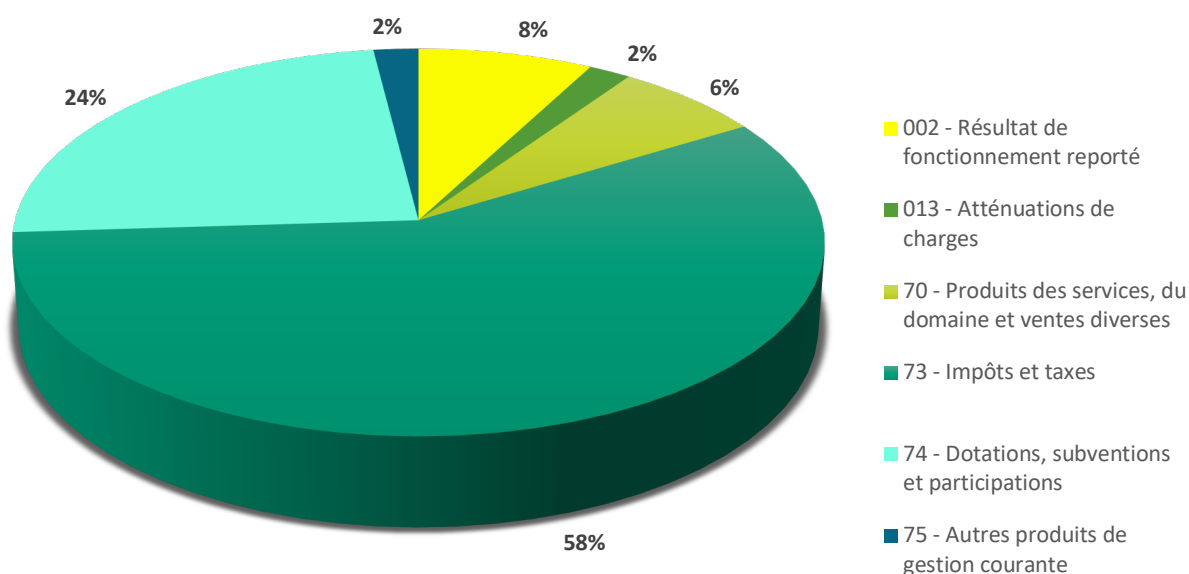
En baisse de 26% (-256 000€) en raison de la nouvelle imputation des DMTO au chapitre 73 et de la nouvelle procédure pour le remboursement de l'aide pour la cantine à 1€ qui n'a pas permis d'obtenir le remboursement en 2024.

1.1.2.5 Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

En très forte augmentation en raison des remboursements importants de sinistres par l'assurance.



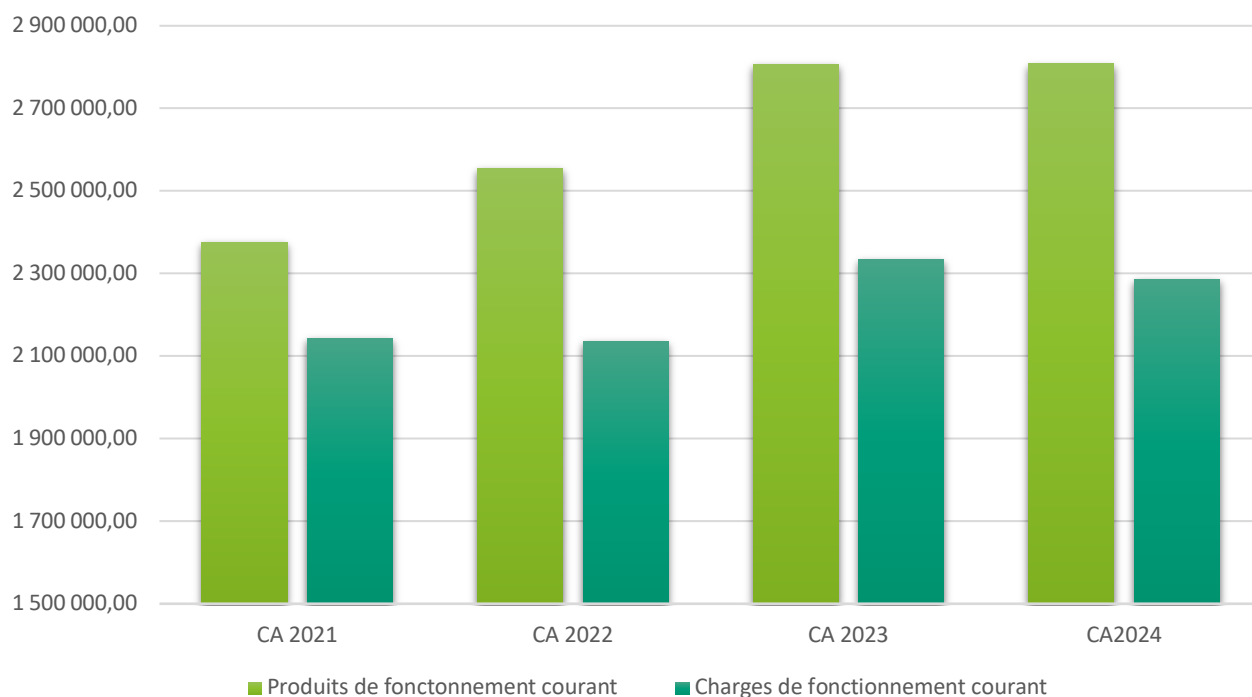
Répartition des recettes de fonctionnement



Après le fléchissement de l'évolution des recettes constaté en 2023, l'évolution 2024 passe négative.

Cette situation est inédite et va contraindre la capacité d'autofinancement de la commune. La maîtrise des dépenses, voire leur diminution paraît à ce stade indispensable.

Évolution des charges et des produits courants



1.2 Résultats d'investissement 2024

Dépenses	BP 2024	CA 2024	RAR	Total
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	9 974,99	0,00	9 974,99
041 - Opérations patrimoniales	0,00	20 188,13	0,00	20 188,13
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	213 922,64	0,00	213 922,64
20 - Immobilisations incorporelles	23 450,00	13 711,19	8 000,00	21 711,19
21 - Immobilisations corporelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATIONS	1 795 934,41	868 148,09	809 864,21	1 678 012,30
Total	2 061 884,41	1 125 945,04	817 864,21	1 943 809,25

Recettes	BP 2024	CA 2024	RAR	Total 2024
001 - Solde d'exécution de la section reporté	608 924,23	608 924,23	0,00	608 924,23
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000,00	0,00	0,00	0,00
024 - Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00	98 894,50	0,00	98 894,50
041 - Opérations patrimoniales	49 647,00	20 188,13	0,00	20 188,13
10 - Dotations, fonds divers et réserves	485 000,00	480 873,13	0,00	480 873,13
13 - Subventions d'investissement	482 960,18	17 080,70	152 469,38	169 550,08
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	15 000,00	15 850,75	0,00	15 850,75
OPERATIONS		213 869,41	0,00	213 869,41
Total	2 111 531,41	1 630 680,85	152 469,38	1 783 150,23

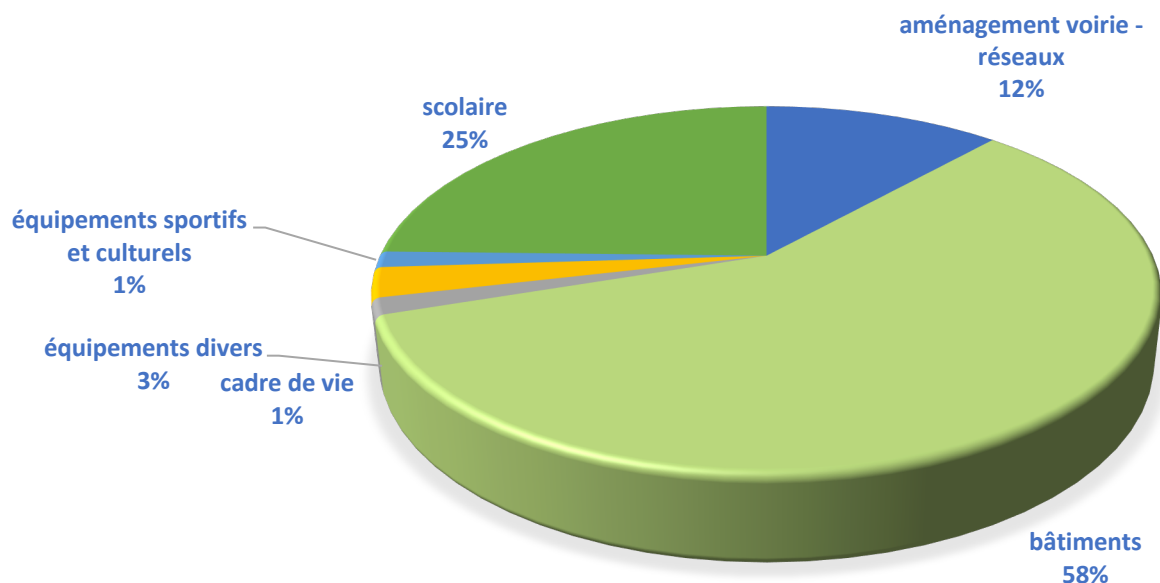
1.2.1 Dépenses d'investissement

Les opérations d'équipement programmées au budget 2024 ont été réalisées à 93% incluant les restes à réaliser.

Les dépenses d'équipements ont été réparties de la manière suivante en tenant compte des engagements non soldés :

INVESTISSEMENTS 2024 – Dépenses d'équipements	CA 2024 avec reste à réaliser
Aménagement voirie - réseaux	197 227,89
Bâtiments	985 906,45
Cadre de vie	24 728,79
Equipements divers	44 817,74
Equipements sportifs et culturels	23 761,46
Scolaire	416 811,51
Total général	1 693 253,84

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



1.2.2 Recettes d'investissement

Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers, Réserves

Les recettes 2024 s'élèvent à 480 873€.

Les recettes de taxe d'aménagement diminuent de 44 000€.

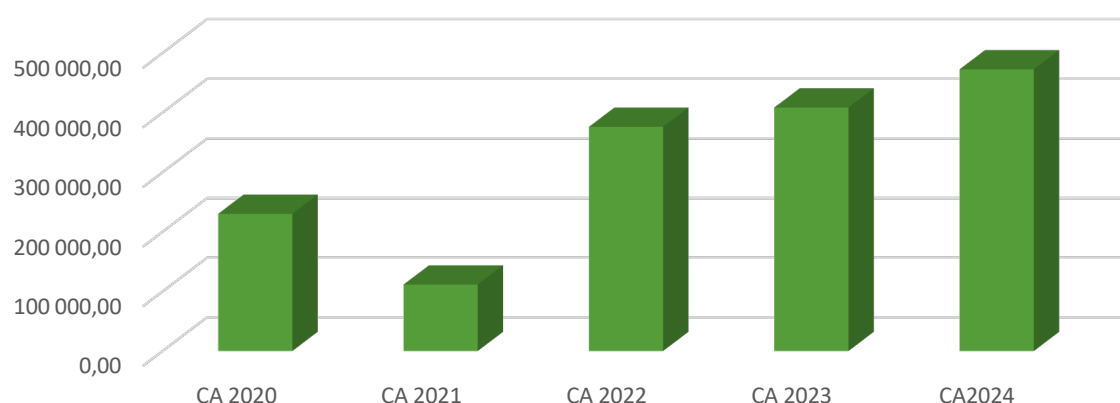
Le FCTVA est plus élevé en 2024 avec 113 925€ mais ne prend pas en compte le FCTVA sur l'opération d'urbanisation RD43b. En raison de l'automatisation du FCTVA, le FCTVA des opérations sous convention de mandat ne sont plus versées à la collectivité qui réalise les travaux.

Chapitre 13 - Subventions d'Investissement : Le montant des subventions s'élève à 230 950€, soit 48% du montant prévu.

1.3 Résultats 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DÉPENSES	2 435 796,36	1 125 945,04
TOTAL RECETTES	2 820 609,28	1 021 756,62
RÉSULTAT de L'EXERCICE	384 812,92	-104 188,42
RÉSULTAT ANTÉRIEUR	236 504,46	608 924,23
RÉSULTAT CUMULÉ	621 317,38	504 735.81
Résultat global de clôture		1 125 717.95
Reste à Réaliser d'investissement		- 665 394.83
Résultat final	621 317,38	- 160 659.02
Résultat global de clôture avec RAR		460 658,36

Évolution de l'épargne brute



2 Ratios financiers 2024

Ratios €/hab.		2024	Strate 3500 à 5000 hab. 2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	599.29	949
2	Produits des impôts directs par habitant	388.36	516
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	720.68	1141
4	Dépenses d'équipement par habitant	226.12	330
5	Encours de dette par habitant	521.58	676
6	DGF par habitant	1181.02	152
7	Taux des Dépenses de personnel sur dépenses réelles totales de fonctionnement	47.26%	55.8%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital sur les Recettes réelles de fonctionnement	90.77%	89.4%
9	Taux des dépenses d'équipement brut sur Recettes réelles de fonctionnement	31.26%	28.9%
10	Encours de dette sur Recettes réelles de fonctionnement	72.37%	59.2%

3 Chaîne de l'épargne depuis 2020

Le résultat est le plus élevé des 5 dernières années grâce à des produits en progression et des dépenses contrôlées en période de forte inflation.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produits de fonctionnement courant	2 250 782	2 374 920	2 554 376	2 807 258	2 807 482,36
Charges de fonctionnement courant	1 994 109	2 143 682	2 134 321	2 334 098	2 286 614,84
EXCÉDENT BRUT COURANT	256 672	231 238	420 054	473 160	520 867,52
Solde exceptionnel large	42 458	-63 546	7 698	829	1 476,78
ÉPARGNE DE GESTION	299 130	167 691	427 753	473 989	522 344,30
Intérêts	69 053	45 362	51 784	65 654	49 847,58
ÉPARGNE BRUTE	230 077	122 329	375 968	408 335	472 496,72
Capital	172 817	167 949	168 255	190 690	213 922,64
ÉPARGNE NETTE	57 259	-56 549	207 712	217 645	258 574,08

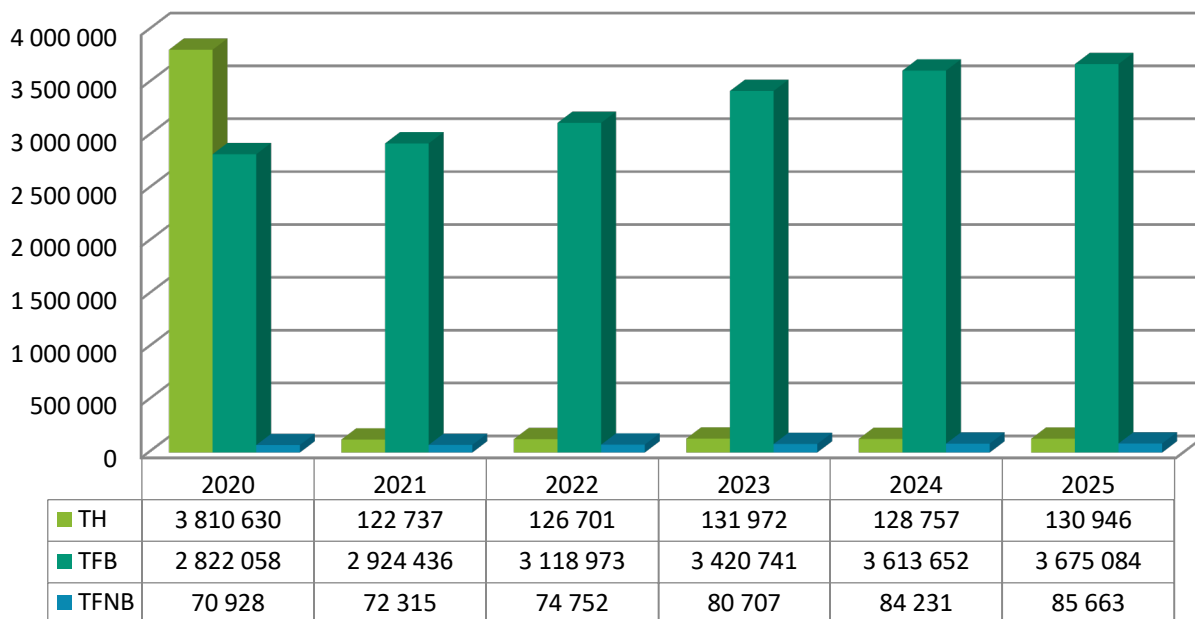
Transfert du résultat Assainissement à Réseau 31 pour -90k€

L'épargne nette est importante mais liée à des éléments exceptionnels comme le remboursement par Réseau 31 de l'électricité 2023 pour la station d'épuration (37743€), ainsi que des titres de pénalités émis à la suite d'infractions d'urbanisme pour un montant de 25 000€. L'épargne retraitée de ces montants est assez stable à 195 830€.

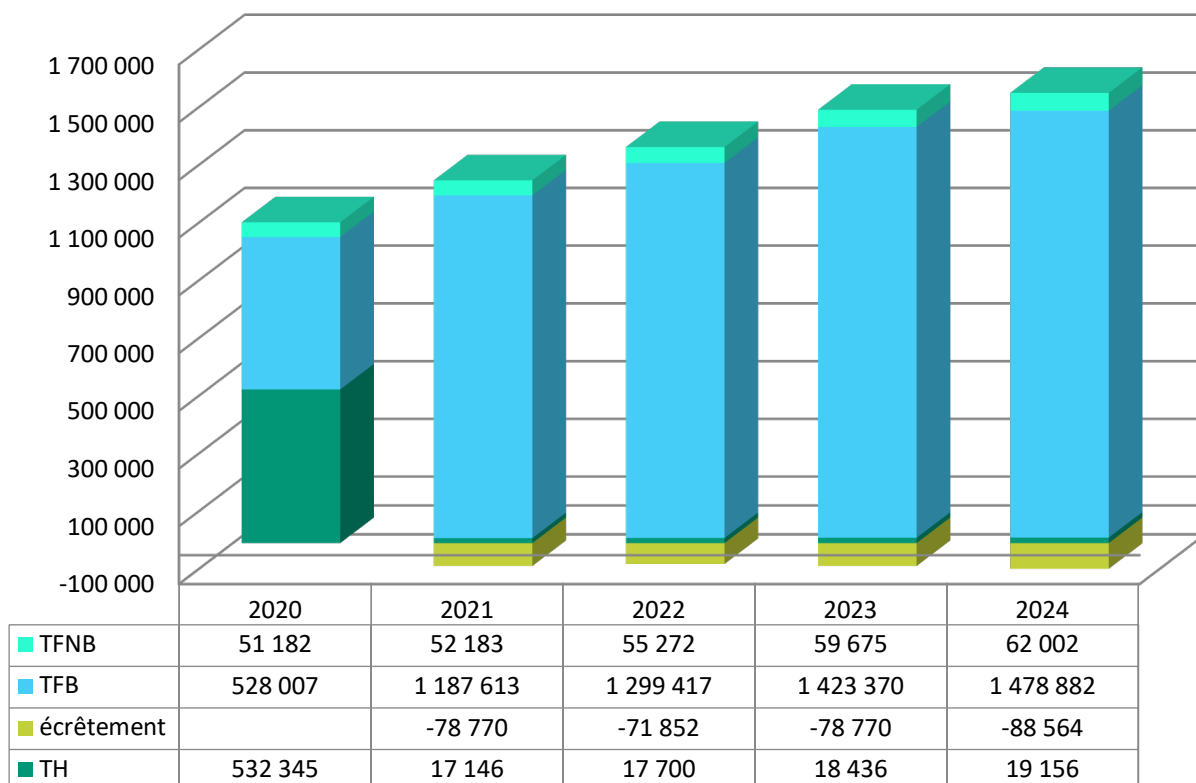
4 Évolution de la fiscalité

Depuis 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation annuelle constatée (et non prévisionnelle) au mois de novembre de l'année précédente. La revalorisation 2024 est de 3.9%.

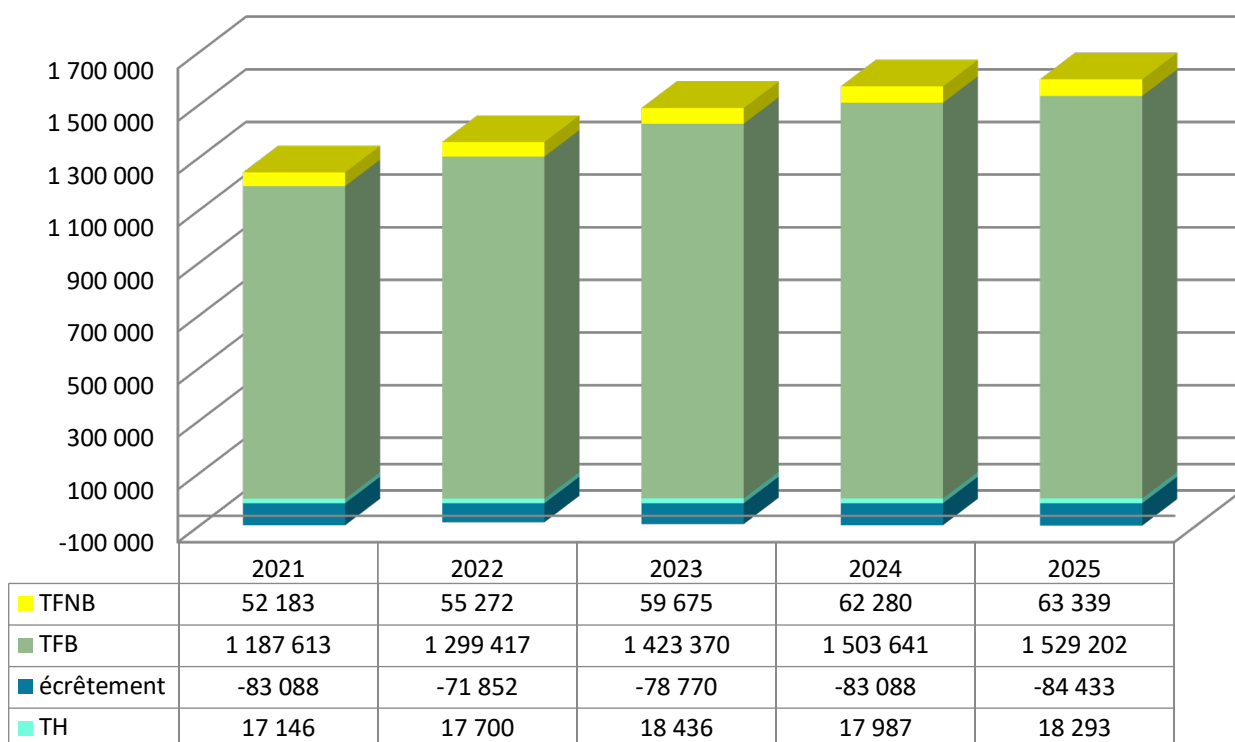
Évolution des bases fiscales



Évolution des produits fiscaux cumulés



Évolution des produits fiscaux cumulés



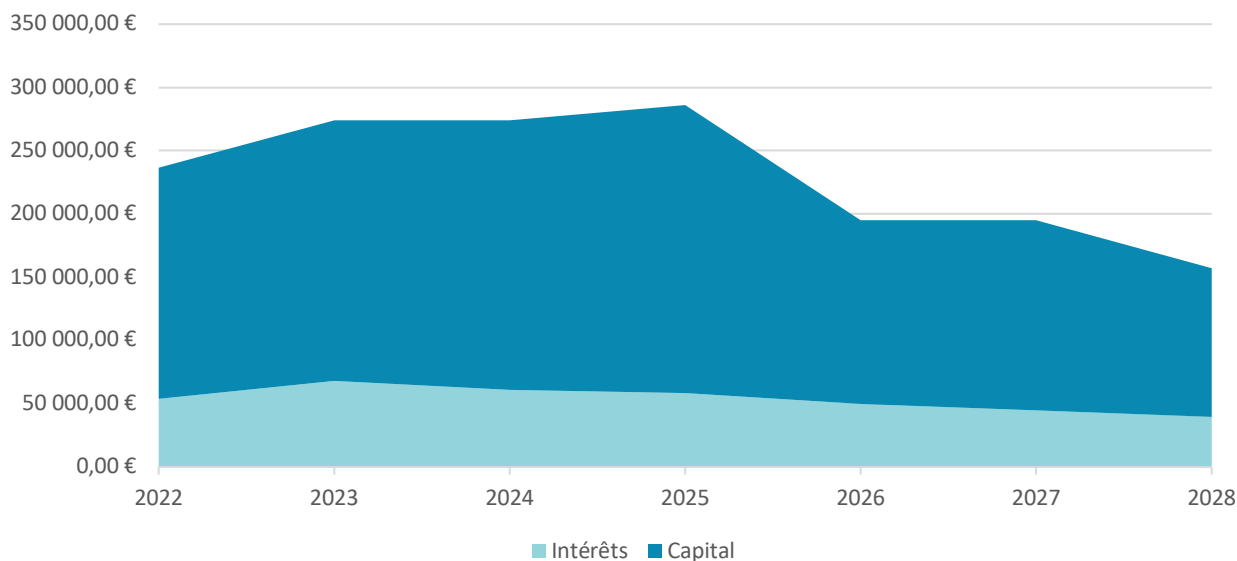
5 La structure de la dette

5.1 Annuités de dette de 2019 à 2025

Année	Annuité
2019	262 311,94 €
2020	263 730,18 €
2021	236 728,68 €
2022	236 728,68 €
2023	273 821.09 €
2024	274 025.86 €
2025	286 067.71 €

L'annuité augmente avec l'impact de l'emprunt contracté pour les travaux de l'ancien couvert.

Évolution des annuités d'emprunts 2022 - 2028



5.2 Evolution du capital restant dû

Suite à un nouvel emprunt débloqué en 2024, le capital restant dû reste stable en 2025.



5.3 Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement permet de connaître le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'encours de dette si l'ensemble de l'épargne brute y était consacré.

Epargne Brute 2024 : 472 496€ et Capital de dette : 2 034 167€

Le ratio communal 2024 est de 4,3 années.

Malgré une augmentation du capital restant dû avec les nouveaux emprunts de 2022 et 2024, le résultat de fonctionnement et l'épargne brute générée par la commune permet de conserver un très bon ratio en 2024.

NB : Le plafond fixé par la précédente loi de programmation des finances publiques pour les communes sous contrat est de 12 ans et 15 ans en analyse financière comme seuil critique.

4ème Partie : Éléments prospectifs

1 Le projet de budget 2025

1.1 Charges de Fonctionnement

1.1.1 Chapitre 011 : Charges à caractères général : une maîtrise nécessaire des dépenses pour conserver des marges d'autofinancement de l'investissement

Le chapitre sera fortement impacté +10% par :

- La location des modulaires pour le groupe scolaire - 6138 locations mobilières + 55000€
- Les fournitures pour le Four à bois +5000€
- L'évolution des coûts d'instruction des autorisations d'urbanisme + 30% sur le coût par habitant et +11% du prix de l'acte : estimation +7500€
- Le coût des assurances impacté par une sinistralité importante, l'augmentation liée aux catastrophes naturelles et l'évolution du parc de véhicules : +22% soit + 5200€

Le poste énergétique malgré la baisse des tarifs annoncée, devrait évoluer avec l'utilisation en année pleine de la salle polyvalente et la mise en service de l'ancien couvent au 2° semestre 2025.

Les prestations de service augmentent avec la révision annuelle et des prestations supplémentaires comme le contrat de maintenance des équipements de cantine.

L'enveloppe « Fête et cérémonie » diminue avec la création de l'association Festivités Lhermoises mais les dépenses sont affectées en subvention au chapitre 65.

1.1.2 Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce poste de dépenses sera en augmentation de près de 10% en 2025

Principales évolutions 2025

GVT + augmentation de durée	6 000 €
Doublon poste responsable Services Techniques	45 000 €
Remplacement Services Techniques	26 000 €
Remplacement	6 150 €
Fin des CAE	5 000 €
Cotisation patronale + 4,86%	26 618 €

1.1.3 Chapitre 014 : Atténuation des charges

Ce poste correspond à l'attribution de compensation des charges transférées à la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Le montant 2024 devrait rester stable à 370 559€.

1.1.4 Chapitre 065 : Autres Charges de gestion courantes

Le chapitre évolue essentiellement avec les subventions affectées à l'association « Festivités Lhermoises » et l'évolution de la subvention au CCAS + 2000€.

1.1.5 Chapitre 066 : Charges financières

Avec le nouvel emprunt de 2024 pour les travaux de l'ancien couvent et l'emprunt prévu pour le groupe scolaire, les charges financières augmentent + 16 000€ et le calcul des Intérêts courus non échus ICNE est défavorable cette année avec un solde positif.

1.1.6 Chapitre 068 : Dotations provisions semi-budgétaires

Ce chapitre apparait dans la prévision budgétaire car depuis 2021, les communes doivent provisionner le montant des dépréciations de créances. En lien avec les contentieux en cours, les provisions seront particulièrement dotées en 2025.

1.1.7 Bilan des principales évolutions envisagées en 2025

	Dépenses	Évolution /2024
011	Charges à caractère général	65 000
012	Charges de personnel	100 000
65	Autres charges de gestion courante	25 000
66	Charges financières	16 000
67	Charges exceptionnelles	0
68	Provisions	25 000
	Total	231 000

1.1.8 Chapitre 022 : Dépenses imprévues supprimer avec la M57

Pour rappel, ce chapitre n'existe plus en M57. L'équilibre est réalisé en revalorisant les postes de dépenses dans chaque chapitre pour tenir compte des dépenses imprévues. De plus, l'ordonnateur peut désormais effectuer directement des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charges de personnel) jusqu'à 7.5% correspondant à la limite précédente des dépenses imprévues.

1.2 Recettes de Fonctionnement

1.2.1 Chapitre 70 - Les Produits de services

Les produits des services concernent principalement les participations des familles à la cantine scolaire et la mise à disposition des agents communaux pour l'accueil périscolaire. Ce chapitre sera en forte diminution (-25%) en 2025.

Le remboursement des factures énergétiques de 2023 payées à tort pour la station d'épuration a été remboursé par Réseau 31 sur ce chapitre en 2024. S'agissant d'une recette exceptionnelle, le montant de 37743€ viendra en réduction pour 2025.

NB : La participation de l'Etat pour la tarification sociale de la cantine apparait au chapitre 74 : dotations et subventions.

1.2.2 Chapitre 73 – Impôts et taxes – le seul chapitre de recettes en augmentation en 2024

1.2.2.1 Contributions directes

La revalorisation nationale des bases fiscales a été établie à +1.7%. En complément, l'impact de l'évolution physique des bases avec les nouvelles constructions devrait rester limité, voire nul, avec la diminution des nouvelles constructions.

L'augmentation des bases permettrait de conserver une évolution des recettes de fonctionnement dans un contexte incertain mais ne semble pas suffisant pour maintenir le niveau de dépenses actuel.

1.2.2.2 FPIC

Le montant reversé à la commune devrait rester stable en 2025. Toutefois, l'inscription budgétaire restera prudente en prévoyant une diminution car la communauté pourrait envisager de revoir l'affectation de ses ressources.

1.2.3 Chapitre 74 - Dotations et participation :

1.2.3.1 La Dotation Globale de Fonctionnement

Avec le vote reporté de la loi de Finances 2025, par prudence, les dotations seront inscrites au même niveau que 2024. La population ayant peu évolué en 2025, la dotation de base devrait stagner.

La péréquation devrait encore être favorable à la commune.

1.2.3.2 Compensation sur la perte de Taxe additionnelle aux droits de mutation en chute libre

La commune perçoit une compensation de taxe additionnelle sur les ventes immobilières. Le montant dépend des ventes effectuées sur le Département. Les taxes sont versées sur un fonds de péréquation avant d'être redistribuées aux communes de moins de 5000 habitants. Le montant attribué à la commune dépend donc des ventes réalisées et de la méthode de répartition. L'année 2024 a vu baisser de 15% les transactions immobilières. Aussi la forte baisse des Droits de mutation (DMTO) enregistrée en 2024, devrait se reproduire en 2025.

Outre la recette communale en baisse, les DMTO représentent 20% des recettes départementales. Le département est le premier soutien aux investissements communaux. Dans un contexte d'évolution des dépenses sociales du département, avec notamment la fin de l'allocation de solidarité spécifique par l'assurance chômage (ASS) qui sera remplacée par le revenu de solidarité active (RSA) financé par les départements, la baisse des DMTO et le fonds de précaution pour les finances de l'Etat pourraient remettre en cause le niveau d'aide financière allouée aux communes.

1.2.4 Chapitre 013 – Atténuations des charges

L'atténuation de charges relatives aux remboursements effectués par l'assurance du personnel ne peut être anticipée. Toutefois, certains dossiers indemnisés en 2024 ont été clôturés et entraîneront une baisse des atténuations de charges de personnel.

1.3 Solde de Fonctionnement en contraction

Bien que les objectifs de dépenses resteraient inférieurs aux recettes attendues, le solde prévisionnel serait en très forte contraction avec un niveau de dépenses en augmentation et une diminution des recettes programmées. En 2023 et 2024, l'évolution des dépenses réelles était plus importante que l'évolution des recettes. En 2025, l'écart se creuserait encore plus.

1.4 Investissements 2025

1.4.1 Recettes d'investissement

Cette année, l'investissement 2025 dont les dépenses d'équipements évaluées à 3 110 000€ avec les restes à réaliser 2024 sera financé par :

- Le résultat excédentaire de 2024 (504 000€),
- Un montant de subventions attendues évalué à 738 000€,
- Des amortissements (115 000€)
- Des ressources propres pour 395 000€
- Le FCTVA pour 95 000€
- Un emprunt de 1 500 000€

Taxe d'aménagement

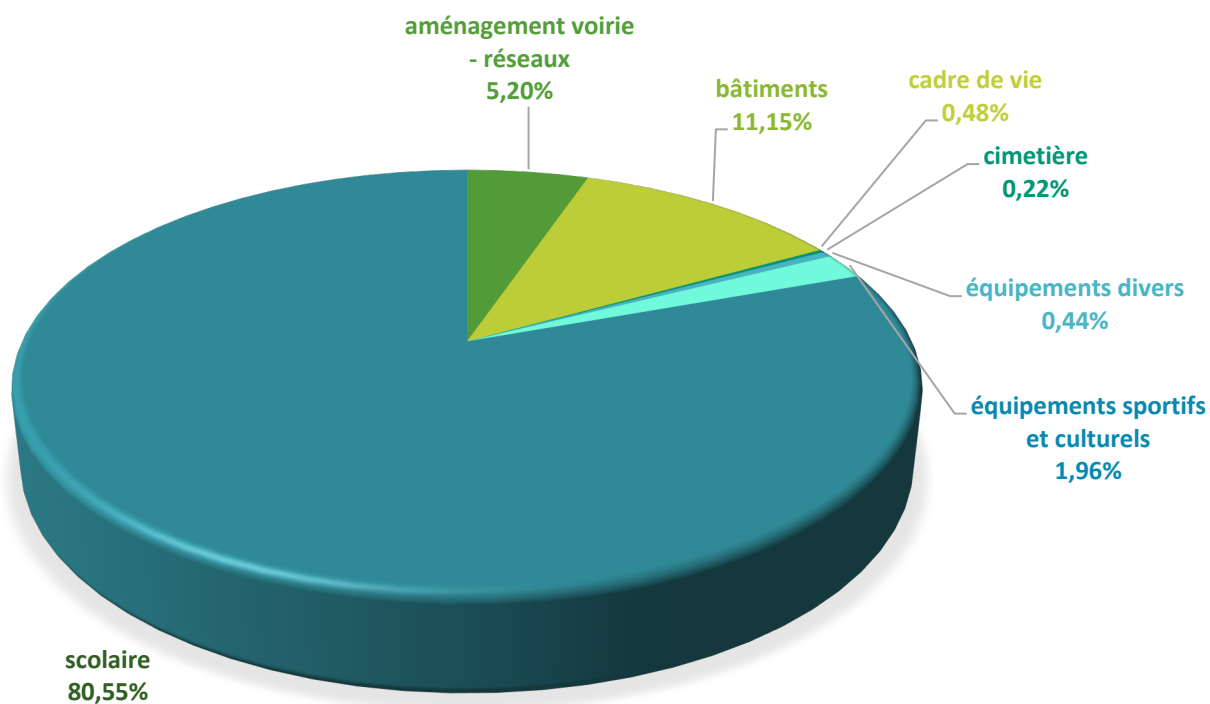
A noter que le contexte immobilier impacte également les recettes d'investissement avec une diminution attendue des taxes d'aménagement.

Non seulement, cette recette est impactée par la diminution des constructions neuves mais également par une modification de son mode de perception. Précédemment, le fait générateur de la taxe était l'autorisation de construire. Depuis septembre 2023, le fait générateur est la déclaration d'achèvement de travaux. Ce changement entraîne en conséquence, un décalage dans la perception de la recette qui devrait avoir un effet important en 2025 dans le budget.

1.4.2 Les dépenses envisagées pour 2025

L'essentiel portera sur la restructuration du Groupe scolaire

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS BP 2025



Dépenses d'équipements	Nouvelle Inscription	RAR 2024	Prévisionnel 2025
Aménagement voirie - réseaux	119 300,00	68 000,00	187 300,00
Aménagement paysager + potelets	2 500,00		2 500,00
Equipements de voirie	1 200,00		1 200,00
Réfection ponctuelle trottoirs- busage	34 600,00	5 400,00	40 000,00
Réseau pluvial Groupe scolaire impasse chèneaie	10 000,00		10 000,00
Signalétique voirie	5 000,00	6 100,00	11 100,00
Travaux divers éclairage public	3 500,00	3 500,00	7 000,00
Trottoir/ pluvial 3 avenue de Gascogne	9 000,00		9 000,00
Urba avenue de Gasgogne	50 000,00		50 000,00
Urbanisation RD43b - SDEHG Fonds de concours	3 500,00	53 000,00	56 500,00
Bâtiments	255 571,60	622 606,61	878 178,21
Alarme et vidéoprotection ancien couvent	3 500,00	-	3 500,00
Désamiantage locaux	2 500,00	22 634,10	25 134,10
MOE salle polyvalente	100,64	2 399,36	2 500,00
Réfection porche mairie + façades	1 000,00	6 469,65	7 469,65
Rénovation Salle polyvalente travaux phase 1	3 899,36	54 052,77	57 952,13
Tiers lieux ancien couvent travaux	170 000,00	383 094,06	553 094,06
Travaux divers	3 000,00	984,00	3 984,00
Travaux divers plomberie	3 571,60		3 571,60
Travaux église électricité + BE + CT + SPS	60 000,00	152 972,67	212 972,67
Travaux électriques sur bâtiments	3 000,00		3 000,00
Travaux en régie	5 000,00		5 000,00
Cadre de vie	11 000,00	8 000,00	19 000,00
Aménagement divers	3 000,00		3 000,00
ETUDE Modification simplifiée du PLU	5 000,00	8 000,00	13 000,00
Plantation arbres et aménagement divers	3 000,00		3 000,00
Cimetière	5 000,00		5 000,00
Aménagement cimetière	5 000,00		5 000,00
Equipements divers	10 000,00	20 000,00	30 000,00
Equipements divers	2 000,00		2 000,00
Renouvellement informatique équipement	3 000,00		3 000,00
Renouvellement informatique logiciel	2 000,00		2 000,00
Services techniques	3 000,00	2 000,00	5 000,00
Site Internet refonte		18 000,00	18 000,00
Equipements sportifs et culturels	45 000,00	5 000,00	50 000,00
Eclairage terrain de foot	33 000,00	5 000,00	38 000,00
Equipements divers associations	2 000,00	-	2 000,00
Mise aux normes élec MJC	2 500,00	-	2 500,00
Travaux électrique divers	2 500,00	-	2 500,00
Travaux en régie Asso	5 000,00		5 000,00
Scolaire	1 846 800,00	94 257,60	1 941 057,60
Digesteur		19 557,60	19 557,60
Équipement divers scolaire	3 000,00		3 000,00
Informatique + logiciel (écran interactif .. École num)	4 000,00		4 000,00
Mobilier scolaire renouvellement	7 000,00		7 000,00
MOE aménagement Groupe scolaire +BDO	3 300,00	74 700,00	78 000,00
Pose clim algeco	4 000,00		4 000,00
Renouvellement mobilier et travaux cantine	3 000,00		3 000,00
Travaux aménagement école	1 805 000,00		1 805 000,00
Travaux divers école tvx régie	10 000,00		10 000,00
Travaux électricité plomberie divers	7 500,00		7 500,00
Total général	2 292 671,60	817 864,21	3 110 535,81

Comme en section de fonctionnement, les dépenses imprévues avec la M57 sont intégrées aux chapitres et aux opérations.

Les inscriptions budgétaires seront réalisées en ce sens dans le cadre de l'équilibre de la section Investissement.